



Policier Municipal - Conducteur canin - Brigade cynophile

Cat C

Employeur : Ville de Rennes

Direction :

Direction de la Police Municipale et du Domaine Public

Effectif : 162

Leur raison d'être : La Direction de la Police Municipale et du Domaine Public œuvre dans le champ des pouvoirs de police du maire sur deux champs distincts que sont la police municipale et l'occupation du domaine public. Les pouvoirs de police du maire mis en œuvre par la police municipale concernent pour l'essentiel la tranquillité publique et se concrétisent par la présence de policiers municipaux sur l'espace public et la gestion d'une fourrière automobile. L'occupation du domaine public est divisée en trois services. Les droits de places (marchés de plein air, ambulants, halles...), l'occupation temporaire du domaine public (terrasses, manifestations) et la Brigade Anti- Incivilités (Déchets et dépôts sauvages, respect de l'espace public, sensibilisation aux comportements inappropriés et irrespectueux).

Service :

Service de Police Municipale

L'équipe : Brigade cynophile de la Police Municipale

Effectif Service : 115

Le sens de ce poste :

Ilotage : assurer une surveillance générale du centre-ville et dans les quartiers

Veiller au respect des règles de stationnement et de circulation

Sécuriser les personnes et les biens

Participer au fonctionnement du service

Vos principales missions :

1-SURVEILLANCE GENERALE DES ESPACES PUBLIQUES EN CENTRE-VILLE ET SUR LES QUARTIERS

SURVEILLANCE GENERALE DES ESPACES PUBLIQUES EN CENTRE-VILLE ET SUR LES QUARTIERS :

Assurer une présence rassurante et dissuasive avec son auxiliaire canin

Prendre contact avec les commerçants et autres structures institutionnelles

Assurer une présence rassurante et dissuasive sorties/entrées d'établissements scolaires

Entretenir une relation d'écoute et de confiance avec les usagers

Assister les autres équipes du service

Gérer les situations d'urgence et de conflit, intervenir sur les troubles à l'ordre public (nuisances sonores,

atroupements, etc.)

Repérer les dysfonctionnements sur l'espace public et les relayer vers les services concernés

2-PARTICIPER A LA REGULATION DU CADRE DE VIE

Faire respecter les arrêtés municipaux/préfectoraux, rechercher et relever les infractions

Sécuriser les manifestations sportives et culturelles

Rédiger des rapports d'intervention, d'informations, de constatations...

Participer aux opérations de contrôles de l'alcoolisation sur l'espace public

OPERATIONS NOCTURNES

Collaborer aux opérations contrôle de titres en partenariat avec KEOLIS (transports urbains)
Participer aux patrouilles nocturnes en centre-ville

4- AUTRE

Participer au fonctionnement de l'équipe cynophile

Compétences

Les compétences relationnelles :

- Travailler en équipe
- Capacité d'analyse, d'écoute et de dialogue
- Savoir faire preuve de sang-froid et de maîtrise

Les compétences nécessaires pour la prise de poste :

- Sens des responsabilités et de la prise de décision
- Autonomie et esprit d'initiative
- Sens du service public
- Capacités rédactionnelles et d'analyses
- Savoir analyser et évaluer les actions entreprises
- Maîtrise de la législation (Code pénal et de procédure pénale, Code de la Route, Polices spéciales, règlements de police et de fonctionnement de service)
- Rédiger un rapport et rendre compte
- Être titulaire du permis de conduire B
- Gérer les situations conflictuelles
- Techniques de communication
- Prérogatives du policier municipal dans l'exercice des missions qui lui sont confiées

Les compétences pouvant être acquises une fois en poste :

- Détailler ici les compétences pouvant être acquises une fois en poste.

Environnement et conditions de travail :

Horaires : 37 h 30/hebdo en moyenne- Semaine de 4 jours 10h30 - 20h ou 17h20 - 2h30 par roulement

Lieu de travail : Palais St Georges - 2, Rue Gambetta - Rennes

Matériel(s) à disposition : Uniforme (règlementaire), EPI : gilet de protection, caméra piéton, armement catégories B- (PIE), B8 (GAIL+ 100 ml), Déa (BPT, BPPL) et D2b (GAIL inférieure ou égale 100 ml) ; véhicules adaptés pour le transport des chiens, matériel spécifique et espace d'attente et de détente pour le chien

Missions de suppléance : non

Télétravail : non

Autres : complément lieu de travail : ensemble du territoire de la Ville

Éléments de statut :

Cadre d'emploi : Policier municipal I

Parcours : P3

Éléments complémentaires de rémunération : Indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) part fixe mensuelle égale à 29 % du traitement de base, ISFE part variable : prime relation à la population de 40 €, ISFE part horaire : 65 €/nocturne travaillée (6 par mois en moyenne), 15 € par samedi travaillé et inscrit dans le cycle de travail (2 par mois), allocation vacances annuelle de 1016.84 €, indemnité mensuelle de 300 € pour les frais liés à la garde du chien)

N° du poste : 11210

Date de mise à jour de la fiche de poste : juin 2025